Délibération n° 23

Affiché au
GRAND CAHORS le :
19 DEC. 2017

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20171212-23_12_12_17-DE
Reçu le 15/12/2017

Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30
Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle de réunion - CHAI

Etaient présents : 54 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
BELLEFONT-LA RAUZE	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme HILT Martine,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

▪ SUPPLEANTS :

FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 21 titulaires

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20171212-23_12_12_17-DE
Reçu le 15/12/2017

CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise), Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CATUS	M. VAZ Victor,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL Ludovic),
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST GERY-VERS	M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents : 18 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
CIEURAC	M. GARD Michel,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Restauration Collective

Objet : Prix de vente des repas aux communes et/ou leurs établissements rattachés

A été adopté à l'unanimité

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n° 23

Affiché au GRAND CAHORS le : 19 DEC. 2017

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20171212-23_12_12_17-DE
Reçu le 15/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du : 12 décembre 2017
Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Dorothée PENNEQUIN
Service : Restauration Collective

Objet : Prix de vente des repas aux communes et/ou leurs établissements rattachés

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 septembre 2014, le Grand Cahors a acté le principe d'une évolution tarifaire annuelle pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Conformément, à la proposition de la Commission Restauration collective du mercredi 15 novembre 2017, je vous propose de fixer, à compter du 1er mars 2018, les tarifs des repas comme suit :

TARIFS SCOLAIRES

* Repas enfant	4.00 €
* Repas adulte	4.42 €

TARIF CENTRE DE LOISIRS 4.24 €

TARIFS EHPAD

*EHPAD journée alimentaire	11.55 €
*EHPAD journée alimentaire hors collation	11.08 €
*EHPAD ½ journée alimentaire	8.22 €
*EHPAD repas invités	5.21 €
*EHPAD repas à thème	4.47 €
*EHPAD repas personnel	3.01 €
*EHPAD plat cuisiné (viande et garniture)	3.01 €
*EHPAD hors d'œuvre et dessert jours fériés et week end	1.25 €

TARIF COLLATION DU MERCREDI

*Collation des mercredis : 0.23 € TTC

TARIF PERSONNEL UPC

* Repas personnel : 2.03 €

Ces tarifs entreraient en vigueur à compter du 1er mars 2018.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les tarifs indiqués ci-dessus et leur date d'entrée en vigueur.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20171212-23_12_12_17-DE
Reçu le 15/12/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.